

DEPARTEMENT DE LA SAVOIE - COMMUNE DE COHENNOZ

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL en date du 13 mars 2024**

Nombre de conseillers : L'an deux mille vingt-quatre, le treize mars à 20 heures, le Conseil Municipal légalement
En exercice : 11
Présents : convoqué, s'est réuni en Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur
Christian EXCOFFON, Maire.
Excusés :
Absents : Présents : Christian EXCOFFON, Jean-Luc REBORD, Denis BOURGEOIS ROMAIN,
Votants : Thierry TEYPAZ, Marie-José LIGOUZAT, Dominique TEYPAZ, Gérard VIALLIS.

Date de la convocation : Excusés : Jacky MARIN-LAMELLET pouvoir donné à Christian EXCOFFON,
05/03/2024 Laëtitia SOCQUET-JUGLARD pouvoir donné à Gérard VIALLIS

Absent : Jean-Loup MARTIN, Jérémie MONGELLAZ

A été élu secrétaire de séance : Dominique TEYPAZ

Délibération n° 2024-D11 – Convention de servitudes avec ENEDIS

Monsieur le Maire présente au conseil municipal la convention de servitudes régularisés entre la société ENEDIS et la commune de Cohennoz le 30 octobre 2023 pour constituer les droits réels nécessaires aux besoins de la distribution publique d'électricité sur les parcelles suivantes appartenant à la commune :

Commune de COHENNOZ
Section B n° 416, 529, 1004, 886, 1008, 1020, 954
Moyennant une indemnité de 300 €.

Ces convention prévoient une réitération par acte notarié et pour des questions de commodité, il est proposé une représentation du maire par procuration de ce dernier (ci-après « le MANDANT ») au profit de tout collaborateur de l'office de Maître Antoine RODRIGUES, notaire à ANNECY (74000) , 4 route de Vignières (ci-après le « MANDATAIRE »), à l'effet de :

- SIGNER tout acte contenant convention de servitudes et/ou de mise à disposition créant des droits réels pour les besoins de distribution publique d'électricité au profit de la société dénommée ENEDIS, Société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital de 27 003 7000 euros, ayant son siège social à PARIS LA DEFENSE CEDEX (92079), 34, place des Corolles, identifiée au SIREN numéro 444608442 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre (92000), à la charge de toute parcelle lui appartenant.
- FAIRE toutes déclarations ;
- PASSER et SIGNER tous actes et pièces, élire domicile, et généralement faire le nécessaire.

Le MANDATAIRE sera bien et valablement déchargé de tout ce qu'il aura fait en vertu des présentes et des déclarations du MANDANT par le seul fait de l'accomplissement de l'opération, sans qu'il soit besoin à cet égard d'un écrit spécial.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés (10 voix pour) :

- **Autorise** le maire à signer l'acte notarié constituant ces droits et tous autres documents nécessaires à l'opération, personnellement ou pour des questions de commodité, par procuration au profit de tout collaborateur de l'office de Maître Antoine RODRIGUES, notaire à ANNECY (74000), 4 route de Vignières.

Ainsi délibéré en séance, le jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifiée conforme et exécutoire.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

073-217300888-20240313-2024-D11-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/03/2024

Le Maire,
Christian EXCOFFON

